

Faisabilité de la mission en BI

Nom du cabinet :

Client :

Devoir de compétence (article 145 du Code de déontologie)

Oui Non

Justifications

Le cabinet est-il compétent en matière de Business Intelligence ?

Le cabinet dispose-t-il d'une connaissance suffisante des systèmes d'information ?

Le cabinet maîtrise-t-il suffisamment un environnement du type *Cloud Computing* ?

Le cabinet est-il suffisamment sensibilisé au risque Cyber ?

Le cabinet dispose-t-il des compétences en matière de base de données ?

Les connaissances du cabinet liées aux éléments précédents sont-elles régulièrement complétées et mises-à-jour ?

Devoir d'indépendance (article 146 du Code de déontologie)

Oui Non

Justifications

Le cabinet est-il libre de tout lien extérieur d'ordre financier vis-à-vis du client ?

Le cabinet est-il libre de tout lien extérieur d'ordre professionnel vis-à-vis du client ?

Le cabinet est-il libre de tout lien extérieur d'ordre personnel vis-à-vis du client ?

Respect des dispositions légales et réglementaires

Oui Non

Justifications

Le cabinet respecte-t-il les obligations liées à la lutte anti-blanchiment ? (NPLAB)

Le cabinet respecte-t-il les obligations liées à la maîtrise de la qualité ? (NPMQ)

Dans le cas où le cabinet souhaite réaliser la présente mission dans le cadre des